

SILVIA ADLER, ISABELLE DOTAN
Université Bar-Ilan

Quand une grammaire fait sens : appréhension de la valeur modale du conditionnel par les apprenants hébreóphones de FLE en contexte universitaire

When Grammar Makes Sense: Apprehension of Conditional Modalities by Hebrew-Speakers Learning French as a Foreign Language in an Academic Context

Abstract

In line with our previous work on L1 (Hebrew, as the source language)/L2 (French, as the target language) TAM (time-aspect-mood) discrepancies in FFL classes in Israel – for instance, divergences related to the past tense system – the present paper pursues the study of the conditional mood, especially the study of the semantics related to its modalities. If Hebrew-speaking learners of FFL assimilate effectively theoretical aspects relevant to conditional modalities, they struggle to put this knowledge into practice. The reason is that, just like for indicative compound tenses expressing an extra level of completion or anteriority, Hebrew uses lexical denotation (adverbial expressions) instead of morphological devices. While reviewing the discrepancies between L1 and L2 relevant to the use of linguistic modality, this paper aims at rendering accessible – through a metaphorization of modality by means of linguistic approximation – French conditional modalities to Hebrew-speaking students, for whom the most natural option of meaning expression is the use of lexical components instead of verbal morphology.

Keywords: conditional modality, French as a foreign language, L1 (source language) – L2 (target language) discrepancies, TAM (tense-aspect-mood), Hebrew

1. Introduction

12

Cette étude se place dans la lignée de nos travaux précédents (par exemple, Adler, Dotan 2019) sur le traitement du décalage entre L1 (langue source : hébreu) et L2 (langue cible : français) en classe de FLE, dans le contexte des études supérieures en Israël. La présente étude poursuit l'examen du décalage relatif au paradigme TAM (temps-aspect-mode), mais si nos études précédentes se sont focalisées sur les temps de l'indicatif, notamment sur le microsystème des temps du passé, on s'intéressera ici au mode conditionnel, surtout à son exploitation modale.

Dans le cas de l'indicatif, il s'agissait de faire correspondre les trois temps grammaticaux de l'hébreu – passé, présent et futur – aux huit temps de l'indicatif français, et même dix temps si on y intègre le futur du passé et le futur antérieur du passé. Il va sans dire qu'une situation pareille présente un défi considérable pour l'apprenant du français, en contexte universitaire ou ailleurs. En ce qui concerne le conditionnel, c'est la question modale, plutôt que la gamme aspectuo-temporelle liée à ce mode ou à la phrase hypothétique, qui représente un écueil majeur pour les apprenants hébréophones. Ils maîtriseront facilement la formation d'énoncés hypothétiques français représentant divers degrés de probabilité (le possible, l'irréel par rapport au présent, l'irréalisable), d'autant plus que la construction conditionnelle est pratiquée dans la langue source¹.

Il en va tout autrement pour la composante modalité. Si les apprenants de FLE assimilent la richesse des valeurs modales du conditionnel en théorie, ils auront du mal à mettre ce savoir en pratique. La raison en est que, tout comme pour certains temps composés de l'indicatif désignant un degré supplémentaire d'antériorité par rapport au passé ou au futur, l'hébreu exprime par le lexique (expressions adverbiales) ce que le français dénote par son système aspectuo-temporel et donc par la morphologie verbale. Il s'agit donc pour l'apprenant hébréophone d'acquérir une nouvelle dextérité langagière, plutôt que de trouver des correspondances par rapport à la langue source.

En connaissance de cause, il nous a fallu repenser les stratégies d'enseignement du conditionnel, pour introduire non seulement sa valeur temporelle ainsi que les trois (tout au moins) modèles de phrases hypothétiques en *si*, mais aussi la complexité relative à la question modale, dont les valeurs évidentielle et épistémique (Abouda 2001, Dendale & Van Bogaert 2012).

En mettant l'accent sur les décalages entre L1 et L2, notre contribution visera à proposer une piste pour rendre accessible la composante sémantique qui se construit à l'aide d'un appareil grammatical à des étudiants pour qui l'option la plus naturelle est de recourir au lexique. Cette piste consiste dans un procédé de métaphorisation via le concept d'approximation (Adler, Asnes 2014).

Nous procéderons en trois étapes : la première dresse un tableau panoramique des valeurs modales du conditionnel. Dans la deuxième partie il s'agira du décalage L1 - L2. La troisième partie présentera notre piste pour l'assimilation de la composante modale du conditionnel, basée sur une mise en relation possible entre approximation linguistique et modalité. Enfin, dans la quatrième partie, nous proposons quelques résultats relatifs à l'intégration dudit modèle dans nos classes de FLE.

1 Voir Bar (2003 : chapitre 3), pour les diverses constructions conditionnelles *realis* et *irrealis* en hébreu contemporain, et (chapitre 5) pour les temps utilisés dans ces constructions.

2. Valeurs modales du conditionnel

Dendale (2001) attribue au conditionnel trois valeurs principales : valeur temporelle (celle de futur du passé), valeur d'éventualité, valeur épistémique (d'ouï dire). En explorant le rapport entre ces trois valeurs et la priorité d'une des valeurs par rapport aux deux autres, Dendale et Van Bogaert (2012) font un recensement des théories en cours. Ainsi, la valeur fondamentale qui régirait tous les emplois serait temporelle, d'après Wilmet (2001) et Bres (2010), tandis que pour Korzen et Nølke (2001) ou Rossari (2009) c'est plutôt la valeur d'éventualité. À l'encontre de ces deux courants, l'hypothèse d'Abouda (2001) est que la valeur de non prise en charge – composante de la valeur épistémique – est à la base des emplois variés du conditionnel (emplois « journalistique », « polémique » et « atténuatif »). Dendale et Van Bogaert (2012) en concluent qu'aucune des hypothèses ne peut être tenue comme tranchante, d'autant plus que les valeurs pour elles-mêmes ne recourent pas toujours la même réalité. Ainsi, par exemple, la valeur dite épistémique, qui s'analyse en trois traits sémantiques – reprise à autrui (trait évidentiel), incertitude (trait épistémico-modal) et non-prise en charge (trait aléthique) – accorde, selon Dendale (1993), une saillance particulière à son trait évidentiel, au point de conditionner la valeur épistémique du conditionnel. Or, cette hypothèse est remise en question par d'autres chercheurs ; le problème est donc double, en ce sens qu'il a à voir, d'une part, à la question de la hiérarchie des valeurs et, d'autre part, à la question du trait évidentiel comme trait principal, ou non, de l'emploi épistémique. On pourrait encore complexifier la question, si on considère l'organisation interne des traits à l'intérieur des catégories modale et temporelle. Par exemple, le conditionnel de raisonnement inférentiel (de « conjecture ») dans des exemples tels que *Il est en retard. Lui serait-il arrivé quelque chose ?* que l'on range parmi les emplois modaux (d'éventualité), est-il un cas d'incertitude ou de politesse, du fait d'une « précaution oratoire » (Merle 2004) ? Devrait-il plutôt former une catégorie à part ?

Pour Patard, Grabar & de Mulder (2015), qui étudient spécifiquement le conditionnel passé, cette forme signifie, depuis le 17^{ème} siècle, une contrefactualité prototypique (à savoir : non P), valeur qui coïncide avec l'acquisition par cette forme d'une valeur de passé aoriste. Selon les auteurs, le conditionnel présent diffère du conditionnel passé en ce qu'il ne permet pas d'exclure complètement la situation de la réalité. Pour ce qui est de la valeur, les auteurs mentionnent l'atténuation d'un acte de langage représentant une menace pour la face du destinataire, ainsi que l'évidentialité² ou la « médiativité », à savoir la présentation de l'information véhiculée par l'énoncé comme provenant d'une source distincte et ne pouvant donc pas être prise en charge par le locuteur.

L'émergence de la valeur contrefactuelle pour le conditionnel passé est analysée par les auteurs comme le résultat d'une conventionnalisation d'inférences. Cette hypothèse explicative s'inspire du modèle inférentiel de Heine (2002), qui cherche à rendre compte de l'évolution sémantique de formes grammaticales, en général. Selon ce modèle, une inférence entièrement conventionnalisée est le résultat d'un processus qui commence par l'association d'une forme linguistique à un sens correspondant à sa valeur sémantique. Par la suite, cette forme linguistique commence à s'utiliser dans des contextes ('bridging contexts') où le sens en question donne lieu à une inférence de sorte que la forme linguistique se voit associée à cette inférence. À un stade plus évolué du processus ('switch contexts'), la forme

2 Selon Dendale & Van Bogaert (2012), le conditionnel français est un marqueur évidentiel de « reprise à autrui » ou d'« ouï-dire ». Selon Anderson (1986 : 274-275) l'indication de la source informative par l'évidentiel fait partie du sens premier de la forme et n'est pas transmise comme une inférence pragmatique.

linguistique se voit de plus en plus employée pour exprimer l'inférence en question. Par conséquent, le sens original de la forme linguistique est supplanté et l'inférence se conventionnalise. Ce modèle permet aux auteurs de retracer l'origine de la valeur contrefactuelle du conditionnel passé au 17^{ème} siècle, à partir d'une forme modale éventuelle (où le locuteur ne se prononce pas sur la réalité de P : 'ni P, ni non P') et aspectuelle parfaite au 13^{ème} siècle.

Patard, Grabar & de Mulder avancent que la mutation sémantique du conditionnel passé semble être arrivée à son terme au 20^{ème} siècle, surtout en ce qui concerne les verbes modaux. Ainsi, *J'aurais dû V*, indique que le procès (V) n'a pas eu lieu dans le passé. Par ailleurs, ils reconnaissent que dans certains contextes, le conditionnel passé exprime la contrefactualité sans nécessairement renvoyer au passé. Dans *Je vous aurais volontiers gardé à déjeuner . . . Mais . . .* (exemple emprunté aux auteurs), le conditionnel est utilisé pour la distance ou le recul épistémique que le locuteur met en avant, ce qui lui permet de référer à une époque future.

En ce qui concerne, en particulier, le conditionnel journalistique (Abouda 2001, Kronning 2002) – selon les divers auteurs conditionnel dit « de citation » (Korzen, Nølke 1990), « de la rumeur » (Vatrican 2010), « de l'altérité énonciative » (Haillet 2002), « de désassertion » (Merle 2004), etc. – la question qui s'impose est celle de savoir s'il s'agit d'un cas singulier de discours rapporté. Dans la lignée d'Authier Revuz (2001), Dendale (2012) impute cet emploi à une « modalisation en discours second », c'est-à-dire à un cas où le locuteur-rapporteur représente la réalité en la 'modalisant'. Cet emploi indique que le locuteur-rapporteur n'est pas en mesure de confirmer l'information en question ou de la prendre en charge, d'où l'incertitude qui enveloppe le contenu du message. C'est ainsi que Vatrican (2010) explique la modalité de ce conditionnel par une combinaison entre modalités épistémique, évidentielle et « modalisation zéro » :

- épistémique : puisqu'il y va du degré d'engagement du locuteur (plus précisément, de son état de connaissances et de croyances) en rapport à son énoncé ;
- évidentielle : puisque le locuteur rapporte des informations provenant d'une source première (un deuxième locuteur). Le conditionnel de rumeur est donc paraphrasable par *il paraît que P, on dit que P, on a entendu dire que P* mais non par *il se peut que P, il est possible que P*, car dans ces deux derniers cas, l'information est attribuée au locuteur même, et n'est pas empruntée à une source distincte ;
- modalisation zéro : puisque la valeur épistémique engendre une non prise en charge des faits relatés, en ce sens que l'énonciateur-rapporteur n'est pas en mesure de se prononcer sur la véridicité de l'information communiquée.

De retour à *il se peut que P, il est possible que P* : ces formes se distinguent du conditionnel en ce qu'elles prennent en charge la probabilité relative à la réalisation des faits communiqués. Ce dernier point est particulièrement intéressant pour nous, puisque nos étudiants recourent à l'adverbe *peut-être* ou à la séquence *il se peut que* lorsqu'on leur demande d'atténuer leurs requêtes (voir § 3, ci-après).

Kronning (2002 : 571) va jusqu'à suggérer qu'à la différence du conditionnel temporel ou de celui du discours indirect, le conditionnel « médiatif » (journalistique) est incompatible avec les adverbes épistémiques du type *peut-être* et *probablement*, lesquels sont liés à un *hic et nunc* énonciatif³.

3 Voici son exemple : ?*Selon Paul, Pierre *serait peut-être / probablement* en retard.

Enfin, les grammaires admettent en général que dans l'emploi dit atténuatif (Merle 1998), le conditionnel permet d'affirmer la proposition assumée par le locuteur avec moins de dureté, ou bien de modaliser le contact entre locuteur et destinataire. Abouda (2001) avance que ce qui est atténué est l'acte illocutoire et donc l'énonciation même. Par conséquent, le conditionnel d'atténuation affecte les verbes de prise en charge même quand ces actes sont implicites. Fondant sa thèse sur le modèle TAM (Temps, Aspect, Modalité), Caudal (2012) avance que les catégories aspectuo-temporelles jouent un rôle primordial dans la détermination des interprétations modales. L'atténuation résulterait ainsi d'une configuration contrefactuelle, de sorte que l'énonciateur n'établit pas un contact direct par rapport au destinataire et n'impose pas sa volonté. Le locuteur se place dans une dimension différente de l'ici et du maintenant relatif au destinataire. Oswald et Rihs (2018 : 138) postulent aussi que le conditionnel – dans la totalité de ces valeurs modales – encode une composante sémantique intrinsèque de non-factualité, du fait d'« un désengagement épistémique de la part du locuteur à propos de l'actualité du fait dont il est question ».

Nous reviendrons à ces notions dans la section 4 ci-après, mais cette partie aura déjà bien consolidé la conclusion de Bres (2018 : 11), selon laquelle « le conditionnel comme l'imparfait sont des formes au sémantisme difficile à saisir en langue tant leurs emplois en discours sont nombreux ».

3. Décalages entre L1 et L2

Adler et Dotan (2019) ont traité du décalage entre la langue source sémitique et la langue cible romane en ce qui concerne le système temporel : comme le paradigme verbal français distingue morphologiquement des nuances relatives à l'aspect et à la chronologie temporelle, le nombre des temps grammaticaux dépasse celui des temps réels. Cette situation est inconnue de la L1. Là où le français traduit les nuances aspectuo-temporelles par la grammaire verbale, l'hébreu recourt au lexique (par exemple, l'adverbe KVAR – *déjà* pour signaler un degré supplémentaire d'antériorité) et au contexte pour désambiguïser des questions relatives à l'aspect ou à la chronologie (Dekel 2010).

Notre défi dans ce cas est de faire comprendre aux étudiants que même si la L1 n'encode pas morphologiquement les fines nuances relatives à l'aspect temporel, ces nuances lui sont tout de même inhérentes. Il est vrai que le système temporel hébreu est en toute apparence plus simple que celui du français, si on quantifie sa taille, mais la situation de l'hébreu implique alors forcément qu'il n'y aurait pas de *one to one matching* entre forme et sens.

Pour ce qui est du conditionnel, le défi s'avère non moins considérable : il s'agit pour l'enseignant non seulement d'introduire la question aspectuo-temporelle, mais aussi une gamme modale qui est peu naturelle pour les pratiques langagières locales. S'il est vrai que le conditionnel journalistique est assimilé relativement bien du fait que la modulation et la non prise en charge par le rapporteur est pratiquée aussi par le discours médiatique local (quoique par des marqueurs lexicaux⁴), ceci n'est pas le cas pour l'atténuation liée à un discours poli.

4 Voir Dromi (1980 : 104) pour l'épistémique en hébreu contemporain et ses catégories grammaticales.

Lorsqu'on demande à des étudiants (niveau B1) de simuler la manière dont ils proposent d'aller au cinéma, dont ils demandent un service, etc., dans un discours oral spontané **en hébreu**, voici, à titre indicatif, le type de réponses que nous obtenons :

- (1) Héb. : Ba le'cha lalechet leseret ?
Fr. : Tu as envie d'aller au cinéma ?
- (2) Héb. : Ba le'cha al seret ?
Fr. : Tu as envie d'un film ?
- (3) Héb. : At/a iechol/a laasot li tova ?
Fr. : Tu peux me rendre service ?
- (4) Héb. : At/a iechol/a la'azor li ?
Fr. : Tu peux m'aider ?

La version hébraïque dévoile un discours direct et sans détours : en matière de temps grammatical, on utilise le présent ; en matière de pronom d'adresse, c'est la 2^{ème} personne du singulier, ce qui n'est pas étonnant vu que l'hébreu ne pratique pas le vouvoiement. Le fait de présenter le contenu propositionnel sous forme d'interrogation est déjà considéré par les apprenants comme une forme d'atténuation puisque certains d'entre eux ont même proposé les versions suivantes, avec l'impératif :

- (5) Héb. : Bo nelech leseret !
Fr. : Allons voir un film !
- (6) Héb. : Bo nelech leseret ?
Fr. : Allons voir un film ?
- (7) Héb. : Taase/ taasi li tova, tavi/i li kafé !
Fr. : Fais-moi plaisir, apporte-moi un café !
- (8) Héb. : Taazor/ taazri li bebakasha !
Fr. : Aide-moi s'il te plaît !

Là encore, certains étudiants reconnaissent l'atténuation du fait que même s'ils utilisent l'impératif, ils modulent par une intonation ascendante (6), ou du fait qu'ils ajoutent *s'il te plaît* (8).

Lorsqu'on rappelle aux étudiants les exigences de la politesse, ils atténuent leurs versions de la façon qui suit :

- (9) Ba le'cha **oulaï** lalechet leseret ?
Fr. : Tu as peut-être envie d'aller au cinéma ?
- (10) Ba le'cha **oulaï** al seret ?
Fr. : Tu as peut-être envie d'un film ?
- (11) At/a iechol/a **bebakasha** laasot li tova ?
Fr. : Tu peux me rendre service s'il te plaît ?
- (12) At/a iechol/a la'azor li **bebakasha** ?
Fr. : Tu peux m'aider s'il te plaît ?
- (13) (At/a) tochal/ tochli la'azor li ?
Fr. : Tu pourras m'aider ?

Autrement dit, ils recourent aux procédés prosodique et lexical (l'adverbe *peut-être*, la locution *s'il te plaît*). L'exemple (13) pourrait témoigner, en principe, d'une assimilation de la nécessité d'atténuer ses propos, du fait du recours à un temps autre que le présent, et donc un temps grammatical qui évite

le contact direct entre locuteur et destinataire. Mais lorsqu'on vérifie l'utilisation de ce futur par les apprenants, on comprend vite que la motivation en est de nature temporelle puisqu'il s'agit, selon eux, d'une aide dont l'actualisation est postérieure au temps de la prononciation de l'énoncé.

Dans une deuxième étape on demande aux étudiants de produire des phrases que l'on dirait dans des situations spécifiques (par exemple : demander à quelqu'un d'arrêter de fumer, inviter à dîner, etc.), cette fois-ci **en français**. Les résultats obtenus sont divers, mais l'absence du conditionnel y est flagrante. Si on s'attendait à des séquences du type :

- (14) Je voudrais vous inviter à dîner chez nous.
- (15) Pourriez-vous m'expliquer comment fonctionne cette machine ?
- (16) Pourriez-vous arrêter de fumer / ça vous ennuerait de ne pas fumer ici ?
- (17) Je boirais bien quelque chose de frais.

On a droit, par contre, à des formules du type suivant :

- (18) Peut-être vous viendrez dîner chez moi ?
- (19) Pouvez / Pourrez-vous m'expliquer comment cette machine fonctionne ?
- (20) Arrêtez de fumer ici s'il vous plaît ! / Pourrez-vous arrêter de fumer ici ?
- (21) Je serai content de boire quelque chose de frais.

Même si ces énoncés témoignent de l'assimilation d'une nécessité d'atténuation à des degrés divers, on aura bien compris que notre défi consiste à faire comprendre aux étudiants que le conditionnel n'est pas l'équivalent de *peut-être* ou de *s'il vous plaît* (voir § 2). Indirectement, on aura aussi bien compris que la langue hébraïque a un profil communicatif très 'direct'.

4. Piste pour l'assimilation de la valeur modale du conditionnel : métaphorisation de la modalité à travers le concept de l'approximation

4.1. L'approximation linguistique

Adler et Asnes (2014) traitent l'approximation comme un cas de figure de l'imprécis (logique floue). Ainsi, l'approximation consiste en une représentation inexacte d'une valeur précise, alors que le rapport du flou – un autre cas de figure – à l'imprécis résulte de l'impossibilité de fixer l'application référentielle d'une valeur donnée. Par exemple, *autour de 15 personnes* sera une approximation, tandis que *beaucoup de personnes* sera plus proche du flou que de l'approximation. Ces deux exemples illustrent un recours à un raisonnement mixte, à la fois quantitatif et qualitatif, qui pourrait résulter d'une situation où l'on possède des connaissances qui ne sont pas quantitativement précises, mais qui permettent tout de même des inférences quant au domaine de la dénotation d'une quantité. Adler et Asnes suggèrent encore que si l'approximation est plus proche de la précision que le flou, c'est parce qu'elle réfère à une valeur précise, contrairement au flou qui n'exprime qu'un jugement de valeur. D'après le *TLFi*, l'approximation en mathématiques consiste en une « opération par laquelle on tend à se rapprocher de plus en plus de la valeur réelle d'une quantité ou d'une grandeur sans y parvenir rigoureusement ». En langue, il s'agit, d'après le *TLFi*, d'une « évaluation approximative d'un nombre, d'un chiffre, d'une distance, d'une date, etc. »

En fait, en langue, la distinction entre précis et approximatif n'est pas toujours très nette : selon Krifka (2012), une expression en toute apparence précise peut générer une interprétation approximative. Ainsi, la paire (22-23) comportant l'adjectif non scalaire *hexagonal* sert Krifka à illustrer la dénotation précise (23) ou approximative (22) de l'adjectif :

(22) France is hexagonal.

(23) The head of the screw is hexagonal.

Si nous sommes à même d'attribuer la propriété hexagonale à une étendue géographique, c'est que la représentation qu'on se fait de cette étendue est assez proche d'un polygone à six côtés, c'est-à-dire par une référence à une valeur (une forme, en l'occurrence) précise. Cette situation est possible, du fait que l'approximation, du moins pragmatiquement parlant, a affaire à un engagement du locuteur non pas par rapport à la vérité de la proposition mais uniquement par rapport à certaines implicatures liées à celle-ci. L'approximation est donc liée à l'usage imprécis des concepts précis.

4.2. L'approximation en tant que métaphore

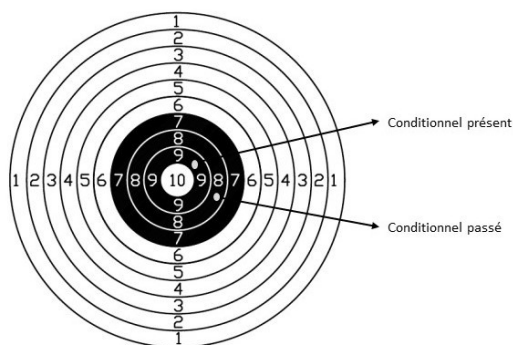
La modalité relative à la forme verbale, en général, et celle liée au conditionnel, en particulier, consiste en une nouvelle dextérité langagière pour les apprenants hébreophones, d'où leur difficulté à mettre en pratique ses diverses expressions (voir § 3). Compte tenu du savoir déjà assimilé par l'apprenant en ce qui concerne l'indicatif, il nous a fallu repenser les stratégies d'enseignement du conditionnel, pour introduire non seulement sa valeur temporelle ainsi que les trois modèles de phrases hypothétiques, mais aussi ses pistes modales, fort utiles dans des situations tant monologiques que dialogiques.

Sans chercher à trancher sur la question de savoir quelle est la valeur qui commanderait les autres (voir § 2)⁵, les recherches sur le conditionnel se recoupent sur le plan sémantique pour promouvoir une idée de modulation ou d'ajustement : ajustement du degré d'engagement par rapport à un discours provenant d'une source différente de celle du locuteur ; ajustement par rapport à un état de factualité ; ajustement par rapport au contact qui pourrait s'établir vis-à-vis du destinataire.

Mais comment faire passer de façon efficace cette composante modale du conditionnel à des étudiants pour qui ces modulations verbales ne sont pas naturelles et ne proviennent pas d'une habitude langagière spontanée ? Il ne faut pas oublier non plus que nos étudiants ne sont pas des linguistes et que leurs buts en classe de FLE sont pour la plupart pratiques.

Une piste conceptuelle qui s'est avérée très efficace est celle de l'approximation : si *Aide-moi* ou *Tu veux voir un film ?* sont les options les plus 'précises' et directes pour traduire l'objectif en question, et seraient donc positionnées sur le centre d'une cible imaginaire, nous proposons aux étudiants de miser sur les cercles qui s'écartent de la cible : 'cibler' non avec précision (la zone 10 de la cible), mais avec approximation (la zone 9, dans le cas de *j'aimerais vous inviter à dîner chez nous* / la zone 8, pour *j'aurais bien aimé...*). Nous induisons nos étudiants à exploiter le hors-champ du but. Si le conditionnel passé est encore plus écarté du centre de la cible que le conditionnel présent, c'est précisément pour sa distanciation temporelle, qui s'ajoute au trait modal : dans *j'aurais bien aimé vous inviter à dîner chez nous* un écart encore plus considérable est pratiqué par rapport au *hic et nunc* du destinataire.

5 À en juger par l'introduction de *Langue Française 200*, les questions relatives au profil TAME (temps, aspect, mode, évidentialité) que pose le conditionnel français « sont loin d'être toutes résolues » (Bres 2018 : 5), et la question « le conditionnel est-il un mode ou un temps de l'indicatif ? » est toujours débattue.



Inutile de dire que la conceptualisation par l'approximation mérite d'être creusée, surtout que plusieurs temps grammaticaux français se prêtent à des valeurs modales⁶. Autrement dit, il faudra préciser – en ce qui concerne la modalité au sens large – pourquoi plusieurs temps grammaticaux ou plusieurs modes construisent les mêmes modalités et quelle est alors la différence entre ces formes. S'il s'agit de dresser un profil intégral de la modalité liée au paradigme mode-temps, la métaphorisation par l'approximation pourrait bien s'avérer inopérante. Il faudrait alors revenir sur les distinctions classiques entre moment de la parole et point de référence. Mais pour l'assimilation des modalités liées au conditionnel (c'est-à-dire à un moment donné de l'enseignement où toutes les facettes du système mode-temps ne sont pas encore disponibles aux apprenants du FLE), la notion d'approximation s'est avérée la plus opérante pour concrétiser la nécessité de modulation d'un discours trop direct et tranchant promu naturellement par la L1, d'autant plus que la distinction entre moment de la parole et point de référence ne sont pas des notions pratiquées pour l'analyse du système temporel de l'hébreu moderne.

5. Quelques résultats

Nous avons constaté que le simple affichage de la « la cible » sur le tableau durant les sessions d'exercices oraux, a aidé à réduire considérablement l'utilisation de *peut-être* et de *s'il te plait* par les étudiants. Il s'avère que pour eux, cette métaphore concrétise la nécessité de distanciation entre locuteur et interlocuteur dans la langue française, pratique qui est étrangère à la L1. A travers cette métaphore, les étudiants prennent conscience non seulement de la nécessité d'atténuation et de modulation, mais aussi de la bonne formation technique pour atteindre ces objectifs. En ce qui concerne les pratiques écrites, notamment les contrôles et les examens, nous observons également une meilleure performance. Par exemple, concernant les contrôles des classes avancées B1-B2, la moyenne est passée de 65 à 80. De plus, depuis l'introduction de cette métaphore en 2018, nous consacrons moins de temps à l'enseignement des valeurs du conditionnel, tant temporelles que modales.

⁶ Par exemple, l'imparfait et le futur simple participent à l'atténuation: si *on allait au cinéma?* / *Je vous demanderai de ne pas fumer.*

Conclusion

20

Les valeurs modales du conditionnel présentent des affinités avec l'approximation du fait d'une exigence de modulation d'une valeur précise (par exemple un but que l'on cherche à atteindre, une information journalistique).

Comme le système aspectuo-temporel de l'hébreu est bien plus restreint que celui du français (pourtant, non moins complexe), et que les modalités passent souvent par le lexique (adverbes, verbes modaux, etc.), il n'est pas évident de rendre accessible la totalité du paradigme mode-temps aux étudiants hébreophones du français, d'autant plus que certaines notions – telles que « moment de parole » vs. « point de référence » – ne sont pas connues de la L1. La distinction entre moment de la parole et point de référence est à même de faire saillir la cohérence du système modal et temporel français, mais elle reste trop abstraite pour des apprenants dont la L1 possède un système TAM morphologiquement restreint et signifie ses modalités par des moyens autres que la flexion verbale (c'est-à-dire, des moyens non grammaticalisés).

La métaphore de la cible par laquelle les concepts de précision et approximation sont visualisés, aide nos étudiants à se sensibiliser à la nécessité de moduler leurs propos, nécessité qui ne leur est point spontanée.

Le défi est d'autant plus considérable qu'il ne s'agit pas seulement de trouver la bonne expression à un concept qui existe déjà en L1, mais de s'habituer à recourir à des concepts tout à fait nouveaux, qui ne sont pas pertinents pour le quotidien langagier en L1 :

- le fait pour la forme verbale de générer une modalité ;
- la nécessité de s'exprimer de façon plus atténuée ;
- la nécessité de différencier ses propres propos des propos provenant d'une source distincte ;
- le fait que la modalité obtenue par le conditionnel n'est pas équivalente à celle obtenue par *peut-être* ;
- le fait, enfin, que l'utilisation de *peut-être* en hébreu n'est pas équivalente à celle du français.

Le seul ressort pourrait être l'anglais, langue que les étudiants en contexte universitaire maîtrisent relativement bien, mais notre expérience en classe de FLE prouve que même en anglais la modalité n'est pas suffisamment maîtrisée par nos apprenants.

Références

- Abouda, Lotfi (2001) "Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire." [In:] Patrick Dendale, Liliane Tasmowski (eds.) *Le conditionnel en français*. Paris: Klincksieck; 277–294.
- Adler, Silvia, Asnes Maria (2014) "Quantification imprécise et quantification floue: essai de précision." [In:] Hava Bat-Zeev Shyldkrot, Silvia Adler & Maria Asnes (eds.) *Précis et imprécis: étude sur l'approximation et la précision*. Paris: Champion; 25–42.
- Adler, Silvia, Dotan Isabelle (2019) "Teaching French in an Israeli Academic Context: How to Overcome Challenges Related to the French Past Tense System." [In:] *Methodal*. Vol. 3 https://methodal.net/IMG/pdf/tire_a_part_revue_methodal_3_230_9.pdf (consulté le 20/07/2020).

- Anderson, Lloyd B. (1986) "Evidentials, paths of change, and mental maps: Typologically regular asymmetries." [In:] Wallace Chafe, Johanna Nichols (eds.) *Evidentiality: The Linguistic Coding of Epistemology*. Norwood (NJ): Ablex; 273–312.
- Authier-Revuz, Jacqueline (2001) "Le discours rapporté." [In:] Roberte Tomassone (ed.) *Grands Repères culturels pour une langue: le français*. Paris: Hachette; 192–201.
- Bar, Tali (2003) *Conditional Sentences in Contemporary Hebrew*. München: Lincom Europa.
- Bres, Jacques (2010) "Alors comme ça, le conditionnel serait *polyphonique*." [In:] Marion Colas-Blaise et al. (eds.) *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*. Metz: Université Paul Verlaine; 201–225.
- Bres, Jacques (2018) "Le conditionnel en Français: un état de l'art." [In:] *Langue française*. Vol. 200; 5–17.
- Caudal, Patrick (2012) "Relations entre temps, aspect, modalité et évidentialité dans le système du français." [In:] *Langue française*. Vol. 173; 115–129.
- Dekel, Nurit (2010) *A Matter of Time: Tense, Mood and Aspect in Spontaneous Spoken Israeli Hebrew*. PhD dissertation. Utrecht: LOT University of Amsterdam.
- Dendale, Patrick (1993) "Le conditionnel de *l'information incertaine*: marqueur modal ou marqueur évidentiel ?" [In:] Gerold Hilty (ed.) *Actes du XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*. Tübingen: Francke Verlag; 165–176.
- Dendale, Patrick (2001) "Les problèmes linguistiques du conditionnel français." [In:] Patrick Dendale, Liliane Tasmowski (eds.) *Le conditionnel en français*. Paris: Klincksieck; 7–18.
- Dendale, Patrick (2012) "Le conditionnel 'journalistique', marqueur de modalisation en discours second. Eléments d'archéologie grammaticale." [In:] Sonia Branca-Rosoff et al. (eds.) *L'Hétérogénéité à l'œuvre dans la langue et le discours. Hommage à Jacqueline Authier-Revuz*. Limoges: Lambert-Lucas; 229–248.
- Dendale, Patrick, Van Bogaert Julie (2012) "Réflexions sur les critères de définition et les problèmes d'identification des marqueurs évidentiels en français." [In:] *Langue française*. Vol. 173; 13–29.
- Dromi, Esther (1980) "Modality in Modern Hebrew: a Preliminary Attempt to Account for Epistemic and Deontic Interpretations." [In:] *Kansas Working Papers in Linguistics*. Vol. 5/ 1; 99–114.
- Haillet, Pierre P. (2002) *Le conditionnel en français*. Paris: Ophrys.
- Heine, Bernd (2002) "On the role of contexts in grammaticalization." [In:] Ilse Wischer, Gabriele Diewald (eds.) *New Reflections on Grammaticalization*. Amsterdam: John Benjamins; 83–101.
- Korzen, Hanne, Nølke Henning (1990) "Projet pour une théorie sur les emplois du conditionnel." [In:] *Actes du XIème Congrès des romanistes scandinaves*. Université de Trondheim; 301–312.
- Korzen, Hanne, Nølke Henning (2001) "Le conditionnel: niveaux de modalisation." [In:] Patrick Dendale, Liliane Tasmowski (eds.) *Le conditionnel en français*. Paris: Klincksieck; 125–146.
- Krifka, Manfred (2012) "Approximate and Precise Use of Language." [In:] <http://amor.cms.hu-berlin.de/~h2816i3x/Talks/VagheitFreiburg.pdf> (consulté le 20/06/2020).
- Kronning, Hans (2002) "Le conditionnel 'journalistique': médiation et modalisation épistémiques." [In:] *Romansk Forum XV Skandinaviske romanistkongress*. Vol. 16/2; 561–575.
- Kronning, Hans (2012) "Le conditionnel épistémique: propriétés et fonctions discursives." [In:] *Langue française*. Vol. 173; 83–97.
- Merle, Jean-Marie (1998) "De la projection hypothétique à l'atténuation - le conditionnel français vs WOULD + BV." [In:] Jacqueline Guillemin-Flescher (ed.) *Linguistique contrastive et traduction*. Paris: Ophrys; 117–185.
- Merle, Jean-Marie (2004) "Les énoncés au conditionnel 'journalistique': un cas particulier de style indirect libre?" [In:] *Bulletin de la Société de stylistique anglaise, Stylistique et énonciation: le cas du discours indirect libre (spécial)*; 229–248.

- Oswald, Steve, Rihs Alain (2018) “De l'épistémique au déontique: un usage du conditionnel en contexte argumentatif.” [In:] *Langue Française*. Vol. 200; 135–146.
- Patard, Adeline, Grabar Natalia & de Mulder Walter (2015) “Etude diachronique du conditionnel passé ou l'origine de la contrefactualité.” [In:] *Journal of French Language Studies*. Vol. 25; 189–211.
- Rossari, Corinne (2009) “Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt?” [In:] *Tranel*. Vol. 51; 75–96.
- Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi), Nancy, CNRS, ATILF <http://atilf.atilf.fr/frantext.htm> (consulté le 20/06/2020).
- Vatrican, Axelle (2010) “La modalité et le ‘conditionnel de rumeur’ en français et en espagnol.” [In:] *Modèles linguistiques*. Vol. 62, <http://ml.revues.org/231> (consulté le 20/06/2020).
- Wilmet, Marc (2001) “L'architecture du ‘conditionnel.’” [In:] Patrick Dendale, Liliane Tasmowski (eds.) *Le conditionnel en français*. Paris: Klincksieck; 21–44.